

GARANTIE LIMITÉE SANUVOX

Sanuvox garantit que l'appareil ainsi que toutes ses pièces et composants sont libres de tout défaut de fabrication, le tout sous réserve des limitations et conditions énumérées ci-après. La durée de la garantie pour chaque produit apparaît dans le tableau ci-dessous.

Sanuvox Technologies Inc garantit ces produits contre tout défaut de fabrication et d'assemblage pour la période déterminée par la garantie. Si le produit s'avérait défectueux soit par la qualité des matériaux ou la qualité de la main d'œuvre, Sanuvox Technologies à sa seule discrétion pourra réparer ou remplacer l'unité par un produit identique ou similaire. Le remplacement de l'unité incluant la lampe ultraviolette sera couvert par la balance de la garantie originale.

Les réclamations en vertu de la garantie doivent être adressées à: (1) L'installateur autorisé SANUVOX ou (2) Directement à Sanuvox

Si la garantie est adressée à l'installateur Autorisé Sanuvox, celui-ci devra se procurer la pièce de remplacement auprès de son distributeur Sanuvox et voir à son installation. Par ailleurs, si la garantie est adressée à Sanuvox directement, le client devra contacter Sanuvox au 1-888-726-8869 pour obtenir l'adresse d'un centre de service où l'unité défectueuse devra être envoyée (aux frais du client) accompagnée d'une copie de la facture originale. Sanuvox verra à effectuer la réparation et à retourner l'appareil au client le tout aux frais de Sanuvox.

CETTE GARANTIE NE COUVRE AUCUN FRAIS OU AUTRE COÛTS engagés pour l'analyse, la réparation, l'enlèvement, l'installation, l'envoi, le service ou la manutention des pièces défectueuses ou des pièces de remplacement. La garantie continuera pour la période restante si elle excède six (6) mois ou sera alors prolongée d'une période maximale de six (6) mois à compter de la date de réparation.

SANUVOX NE SERA AUCUNEMENT TENU RESPONSABLE POUR:

- L'entretien régulier tel que décrit dans le manuel d'installation et de service du propriétaire.
 - Les dommages ou réparation encourus lors d'une installation déficiente ou causées par d'autres appareils.
 - Défaillance due au voltage, fusibles défectueux, disjoncteurs endommagés ou tout dommages reliés à des anomalies ou interruptions causées par les services électriques.
 - Détériorations ou réparations requises résultants d'une utilisation à d'autres fins, abus, service déficient, modifications ou mauvais usage.
 - Dommages reliés à une crue des eaux, vents, incendies, foudre, accidents, corrosion atmosphérique ou autres conditions hors du contrôle de Sanuvox technologies Inc.
 - Pièces non approuvées ou fournies par Sanuvox
 - Tout produit Sanuvox installé en dehors des Etats américains continentaux, Alaska, Hawaii et Canada
 - TOUT DOMMAGE COMMERCIAL INDIRECT OU IMMATÉRIEL À LA PROPRIÉTÉ DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.
- Certaines provinces ou états ne permettent pas ou restreignent les limites relatives à la durée des garanties et aux conséquences ou dommages accidentels: il se peut alors que les limitations exprimées plus haut ne s'appliquent pas à votre situation.

	(année(s))	(année(s))	(année(s))	(année(s))	(année(s))	(heures)	(année(s))	(heures)	(année(s))
SABER 12/18	1	1	N/A	1					
SABERAPR 12/18	3	3	N/A	5					
R1500/R3500	3	3	N/A	5	3	12,000	N/A	N/A	5
HRV 6/ HRV 8	3	3	N/A	5	3	12,000	N/A	N/A	5
CMU-18/CMU-24	3	3	N/A	5					
P900	3	3	3	5	3	12,000	1	N/A	5
R1700/ R4000	3	3	N/A	5	3	12,000	N/A	N/A	5
QUATTRO	3	3	N/A	5	3	12,000	N/A	N/A	5
S300 HFX	3	3	5	5	3	12,000	5	N/A	5
C2000					3	12,000	N/A	N/A	5
MB 500					3	12,000	1	N/A	5
B 30					3	12,000	N/A	N/A	5
S1000FX					3	12,000	1	N/A	5
PENTA UV					3	12,000	N/A	12,000	5
RT24/30/40					5	12,000	N/A	N/A	5
RT24/30/40NN					5	12,000	N/A	N/A	5
SÉRIES IL					5	12,000	N/A	N/A	5
SÉRIES MULTI					5	12,000	N/A	N/A	5
BIO WALL					5	12,000	N/A	12,000	5

Place stamp
here
Appelez un
timbre

Sanuvox Technologies Inc.
146 Barr, St-Laurent
Montréal, QC, Canada, H4T 1Y4